

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29**  
 Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, **arrivée à 20 heures**, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (10).

Etaient excusés : Corentin LALLAU BAZIN / **pouvoir** à Michel GRANGE, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir** à Brigitte CHARPIN & Emilie VELLETAZ (3).

Etaient absents : Gaétan DE GRACIA & David SANTIN-JANIN (2).

Date de convocation : mardi 03 décembre 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

*COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE*  
**OBJET** : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023  
 Sur le prix et la qualité des services publics

Les services publics concernés sont :

- Service public de l'eau potable,
- Service public de prévention et de gestion des déchets,
- Service public d'assainissement collectif - Géré en régie,
- Service public d'assainissement collectif - Géré en DSP,
- Service public d'assainissement non-collectif.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0 6 Service Public de l'Eau Potable (Voir ci-dessus)	0	12 (Arrivée de Anne BELLEMIN-LAPONNAZ)

👉 **Prend acte et approuve** les rapports sur le prix et la qualité des services publics ci-dessus au titre de l'exercice 2023.

👉 **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,  
 Michel GRANGE

Le Maire,  
 Alain COMBAZ



